

**Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, sur "la hausse du nombre de PV aux conducteurs étrangers et l'exigibilité des amendes impayées" (n° 4215)**

16.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, dernièrement, des statistiques quant aux infractions au Code de la route commises par des conducteurs étrangers ont été publiées. L'article date du 6 mai dernier. Il s'agit ici d'une conséquence directe de l'application de la directive européenne Cross Border qui permet de faciliter l'échange transfrontalier d'informations en cas de non respect au Code de la route. Alors que la coopération entre les pays européens dans le domaine des infractions de roulage s'améliore considérablement, il me revient qu'à l'heure actuelle, un bon nombre d'amendes ne sont tout simplement pas payées par les conducteurs étrangers ayant été pris en infraction et ayant fait l'objet d'un procès-verbal dans notre pays.

Madame la ministre, existe-t-il des statistiques quant aux amendes impayées par les conducteurs étrangers? Comment pouvons-nous agir pour assurer le paiement des amendes de manière plus efficace?

16.02 **Jacqueline Galant**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, la directive Cross Border rend possible l'identification des conducteurs européens sur la base de la plaque d'immatriculation de leur véhicule; elle vise à permettre une poursuite effective des contrevenants étrangers qui commettent des infractions routières. S'il faut bien reconnaître que cette directive apporte une amélioration importante puisque les États membres disposent d'une base légale pour identifier les contrevenants étrangers sur leur territoire, elle n'apporte en revanche pas directement de moyens pour exécuter les amendes. Je ne dispose d'ailleurs pas de statistiques quant au nombre d'amendes impayées. À l'instar de mon plan de lutte contre l'impunité en matière d'amendes, une solution devrait être apportée pour résoudre cette problématique, après une réflexion au niveau européen. Mais cela s'avère être un exercice plus complexe.

16.03 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. N'étant pas membre permanent de cette commission, j'apprends que vous avez déjà élaboré un plan que vous comptez mettre en place. Comme vous, j'estime qu'une concertation au niveau européen s'impose. Comme je l'ai dit, nos voisins français réussissent avec beaucoup de talent à faire payer les amendes dues par les conducteurs étrangers dans leur pays. Il est important de réfléchir à cette question, d'autant plus que notre pays est un pays de transit.

16.04 **Jacqueline Galant**, ministre: Avec la France, cela fonctionne déjà.  
*Het incident is gesloten.*